



LE PAYS.

MONTRÉAL, 26 AVRIL 1869.

Correspondance Parlementaire du "Pays."

Ottawa 21 Avril 1869

La Chambre n'a siégé hier encore qu'une heure et demie; le travail le plus important qui se soit fait est...

La question du double mandat qui a si vivement occupé notre parlement provincial de Québec, va venir ici sur le tapis et recevra peut-être sa solution définitive.

M. Mills présente un bill à ce sujet dont voici le titre: Bill (N. 8) pour rendre les membres des Conseils Législatifs et des Assemblées Législatives des provinces maintenus...

Un projet de loi est, on devrait bien aussi aviser pour que des députés chargés de fonctions telles que celles de commissaires du chemin de fer colonial et autres semblables, ne puissent siéger dans le Parlement, ou se disputer la parole sur des questions intéressant à la fois le pays et l'administration...

On doit savoir se contenter après tout, et si le double mandat est résolu en ce qui concerne les membres siégeant dans deux chambres, il faut espérer que la force du principe produira ses conséquences naturelles, et que l'esprit de la loi en pénétrera la lettre.

Vous n'êtes pas sans avoir lu une dépêche de New-York rapportant le discours prononcé au Sénat américain par M. Chandler, discours dans lequel l'hon. Sénateur ne va rien moins qu'à demander l'annexion du Canada aux États-Unis, comme seule compensation possible aux dommages causés par le corsaire confédéré l'Alabama.

Ajoutez à cela les soi-disant instructions expressément données à M. Motley qui va à Londres en qualité de ministre des États-Unis, et vous comprendrez le sens de l'avis de motion donné par M. Galt.

Les finances a demandé au gouvernement communication de la correspondance échangée entre les États-Unis et le Canada, en 1864, lors des troubles éclatés sur la frontière à cette époque.

Le député de Sherbrooke n'a point cité l'intention qui l'anime. Il a nettement dit que sa motion avait pour but de répondre au discours du sénateur Chandler, et qu'il réservait à un autre jour des explications beaucoup plus catégoriques.

C'est aujourd'hui vendredi, que M. Galt prononce son discours. A demain donc l'analyse de ce morceau patriotique.

Bien que les débats ne soient point encore entamés, on peut prévoir qu'ils seront vifs, intéressants, et dès aujourd'hui, le gouvernement paraît fort embarrassé de questions qui ressemblent des blessures à peine cicatrisées.

Ainsi M. Béchard a demandé « si le gouvernement est en demeure de donner des informations quant à la réalisation prochaine d'un traité de réciprocité ».

M. Rose a répondu aussitôt qu'il n'y avait pas d'information à donner à ce sujet.

M. Bourassa, le lendemain, a donné avis de motion pour obtenir par la voie d'une Adresse, la correspondance échangée au sujet de ce fameux traité de réciprocité.

Sir John a répondu qu'on ferait droit à la demande, mais qu'il n'y avait qu'une seule lettre échangée pour cet objet, entre le Gouvernement Impérial et le Canada.

Une seule lettre! pour un traité qui est la vie commerciale du pays. L'achat du Nord-Ouest, l'entrée de Terre-Neuve, la négociation de l'emprunt du chemin intercolonial, comprennent de volumineuses correspondances! Qu'en pensez-vous, que dire de tant d'oubli, de si peu de sollicitude ou de tant de diplomatie? Car ce traité dont on a cru pouvoir se passer, qui a même valu un voyage de plaisir aux membres d'une commission envoyée à grands frais dans les Antilles et jusqu'à un Brésil, le non renouvellement de ce traité cause un malaise général et paralyse la vie commerciale de toute la Confédération. Mais enfin il existe une lettre.

Les Ministres, mieux que personne, savent fort bien à quoi s'en tenir; ils savent que le traité ne sera pas renouvelé, mais ils ne peuvent ni ne doivent le dire, car la vérité sur notre situation financière ouvrirait les yeux à tout le monde, et je doute qu'on pût alors le leur cacher.

M. Paquet, prenant en considération les plaintes et les réclamations d'un grand nombre de personnes désireuses de voir s'élever le maximum des dépôts des caisses d'épargne des bureaux de poste, a demandé au gouvernement, si c'était son intention d'en élever le chiffre. M. Rose a répondu négativement.

Or, dans l'esprit du député de Berthier, la mesure qu'il désire rendrait, dans la situation hasardeuse des opérations commerciales de la province, un réel service. Une classe nombreuse de la population, la plus intéressante et la plus active, car elle se compose de producteurs, habitants, ouvriers, lesquels craignent de placer leurs fonds dans des entreprises, préférant retirer un intérêt moindre, mais n'ayant aucune inquiétude de leur petit capital. En augmentant le maximum des dépôts des caisses d'épargne des bureaux de poste le gou-

vernement rendrait service aux artisans, aux habitants honnêtes, industrieux, actifs, économes, qui préfèrent le fruit d'un labeur opiniâtre, mais sûr, aux bénéfices tentants de la spéculation; le gouvernement pourrait aussi à l'aide de ces nombreux dépôts d'argent trouver un des moyens si vainement cherchés jusqu'ici de se débarrasser de la monnaie américaine.

Mais le désir du gouvernement est-il bien sincère? La banque de Montréal n'a-t-elle pas plus à perdre qu'à gagner au succès d'une mesure qui ferait disparaître les twenty-five-cents, si généraux à l'exception!

On s'entretient beaucoup du prochain discours de M. Galt au sujet de nos relations avec les États-Unis. La question est importante, sérieuse, et beaucoup disent que l'hon. membre fera un discours anodin, tandis que d'autres, au contraire, prétendent qu'il ira fort bien. Attendons donc pour juger.

Election d'Yamaska. Samedi soir, nous avons reçu d'Ottawa la dépêche suivante: La pétition de M. Provencher contre l'élection de M. Galt pour Yamaska a été rejetée, le pétitionnaire ne possédant pas la qualification foncière exigée par la loi.

Feu G. Laflamme, Ecr. Le barreau de Montréal a perdu en la personne de feu Godfroi Laflamme, l'un des praticiens qui jouissaient au plus haut degré de cette estime personnelle qui naît et grandit par la pratique des beaux offices d'homme à l'homme, de l'humanité et de la gentillesse des procédés. Il lui était impossible de sortir d'une plaidoirie maladroite, et d'une bonne humeur qui se traduisait par un sourire bienveillant, rayonnant toujours dans sa figure, et semparé de la sympathie et de l'amitié de tous ceux qui l'approchaient.

Depuis une couple d'années, la maladie qui devait l'emporter, avait répandu sur sa figure, remarquable par la régularité des traits, une pâleur qui allégeait ses amis, et qui était l'indice d'une si fréquente interpellation sur l'état de sa santé, que le pauvre malade avait fini par s'en préoccuper trop exclusivement. Cette préoccupation eut l'effet de précipiter le déclin de ses forces, et quand il lui fallut rompre avec le soin de ses affaires professionnelles, il suffit de quelques jours pour le ravir à sa famille et à ses amis.

Il n'y a nulle exagération à dire que M. G. Laflamme ne laisse derrière lui que des amis et même, des amis très affectueux. La douceur de son caractère avait naturellement fait de l'intimité domestique, un oasis où il passait tous les moments dérobés aux affaires. Une jeune épouse et de jeunes enfants pleuraient longtemps ce cœur franc et débordant d'affection. Puisse les sympathies universelles, qui rayonnent autour de cette tombe, tempérer l'amertume profonde dans laquelle sa famille est plongée.

Communiqué. La prison de notre district vient de perdre, dans une seule nuit, trois de ses hôtes incarcérés en vertu de brefs de Capias ad Respondendum, pour les sommes et à la requête des Demandeurs qui suivent: Ephrem Hudon, fils et Cie vs. Joseph Hilaire Primeau, \$1155.40 O. Lynch et al. vs. Joseph Augé, \$3200.00 Isaac Racicot vs. Pierre Myer, \$900.00

Le géôlier de Beauharnais, comme presque toujours, était absent de la prison, lors de la fuite de ces Messieurs, et tandis que M. Prudhomme était en route pour Ottawa, ses hôtes prenaient la route des États-Unis. Ils sont descendus, la nuit dernière, du troisième étage de la prison, au moyen d'une corde. On trouva écrit au crayon sur le mur de la prison, ce qui suit: "Nous étions prêts à partir depuis quinze jours, mais comme le printemps est trop tardif, nous partons à neuf heures du soir."

21 Avril. C'est inutile d'attendre plus longtemps, car les chemins deviennent plus tous les jours. Notre legs est bonne, apprenez la bien. Ceux qui ont travaillé pour nos progrès seront généralement récompensés.

Nous sommes dans le malheur, mais plus tard on nous connaîtra mieux. Que Dieu demeure avec vous." Le géôlier est fortement blâmé pour sa négligence.

Les créanciers de ces trois débiteurs vont-ils tenir le shérif responsable pour les sommes qui leurs sont dues? C'est probablement ce qu'ils essaieront de faire!

Beauharnais, 22 Avril 1869. Nouvelles Générales. M. Holton, hier, demandant à M. Rose la présentation du budget, a sur la réponse négative du ministre des finances, reproché au gouvernement la convocation du parlement. M. Rose a répondu que le budget serait prêt dans quelques jours, et qu'au surplus la chambre avait à occuper de tant d'autres mesures importantes, qu'on ne regretterait point la convocation.

Au Sénat, M. Campbell, et à la Chambre des Communes, M. J. A. Macdonald, ont l'un et l'autre communiqué un message de son Ex. le Gouverneur Général, soumettant aux deux Chambres les documents relatifs aux conditions avec lesquelles Terre-Neuve demande son entrée dans la Confédération.

M. Ryan a demandé au Sénat à ce que la loi concernant les droits de la propriété littéraire, soit amendée, dans l'intérêt du Canada, et que les provinces jouissent à l'avenir, des mêmes avantages que possèdent les États-Unis, en ce qui concerne la réimpression des ouvrages anglais.

Sa demande est fort juste, et l'on doit présumer qu'il y sera fait droit. Tous les débats se composent aujourd'hui d'avis de motions et d'interpellations; ce sont les germes des discussions qui naîtront plus tard. Une fête de plus s'ajoutera au calendrier officiel, et cela, grâce à l'avis de motion d'un bill présenté par M. McConkey, demandant à ce que le premier Juillet soit déclaré fête légale. Sir John a répondu qu'un projet de loi tendant au même but, allait être présenté par le Gouvernement. C'est ainsi que les beaux esprits se rencontrent en politique comme en littérature. Heureux M. McConkey l'heureux Sir John Macdonald!

La question du double mandat qui a si vivement occupé notre parlement provincial de Québec, va venir ici sur le tapis et recevra peut-être sa solution définitive.

M. Mills présente un bill à ce sujet dont voici le titre: Bill (N. 8) pour rendre les membres des Conseils Législatifs et des Assemblées Législatives des provinces maintenus...

Un projet de loi est, on devrait bien aussi aviser pour que des députés chargés de fonctions telles que celles de commissaires du chemin de fer colonial et autres semblables, ne puissent siéger dans le Parlement, ou se disputer la parole sur des questions intéressant à la fois le pays et l'administration...

On doit savoir se contenter après tout, et si le double mandat est résolu en ce qui concerne les membres siégeant dans deux chambres, il faut espérer que la force du principe produira ses conséquences naturelles, et que l'esprit de la loi en pénétrera la lettre.

Vous n'êtes pas sans avoir lu une dépêche de New-York rapportant le discours prononcé au Sénat américain par M. Chandler, discours dans lequel l'hon. Sénateur ne va rien moins qu'à demander l'annexion du Canada aux États-Unis, comme seule compensation possible aux dommages causés par le corsaire confédéré l'Alabama.

Ajoutez à cela les soi-disant instructions expressément données à M. Motley qui va à Londres en qualité de ministre des États-Unis, et vous comprendrez le sens de l'avis de motion donné par M. Galt.

Les finances a demandé au gouvernement communication de la correspondance échangée entre les États-Unis et le Canada, en 1864, lors des troubles éclatés sur la frontière à cette époque.

Le député de Sherbrooke n'a point cité l'intention qui l'anime. Il a nettement dit que sa motion avait pour but de répondre au discours du sénateur Chandler, et qu'il réservait à un autre jour des explications beaucoup plus catégoriques.

C'est aujourd'hui vendredi, que M. Galt prononce son discours. A demain donc l'analyse de ce morceau patriotique.

Bien que les débats ne soient point encore entamés, on peut prévoir qu'ils seront vifs, intéressants, et dès aujourd'hui, le gouvernement paraît fort embarrassé de questions qui ressemblent des blessures à peine cicatrisées.

Ainsi M. Béchard a demandé « si le gouvernement est en demeure de donner des informations quant à la réalisation prochaine d'un traité de réciprocité ».

M. Rose a répondu aussitôt qu'il n'y avait pas d'information à donner à ce sujet.

M. Bourassa, le lendemain, a donné avis de motion pour obtenir par la voie d'une Adresse, la correspondance échangée au sujet de ce fameux traité de réciprocité.

Sir John a répondu qu'on ferait droit à la demande, mais qu'il n'y avait qu'une seule lettre échangée pour cet objet, entre le Gouvernement Impérial et le Canada.

Une seule lettre! pour un traité qui est la vie commerciale du pays. L'achat du Nord-Ouest, l'entrée de Terre-Neuve, la négociation de l'emprunt du chemin intercolonial, comprennent de volumineuses correspondances! Qu'en pensez-vous, que dire de tant d'oubli, de si peu de sollicitude ou de tant de diplomatie? Car ce traité dont on a cru pouvoir se passer, qui a même valu un voyage de plaisir aux membres d'une commission envoyée à grands frais dans les Antilles et jusqu'à un Brésil, le non renouvellement de ce traité cause un malaise général et paralyse la vie commerciale de toute la Confédération. Mais enfin il existe une lettre.

Les Ministres, mieux que personne, savent fort bien à quoi s'en tenir; ils savent que le traité ne sera pas renouvelé, mais ils ne peuvent ni ne doivent le dire, car la vérité sur notre situation financière ouvrirait les yeux à tout le monde, et je doute qu'on pût alors le leur cacher.

M. Paquet, prenant en considération les plaintes et les réclamations d'un grand nombre de personnes désireuses de voir s'élever le maximum des dépôts des caisses d'épargne des bureaux de poste, a demandé au gouvernement, si c'était son intention d'en élever le chiffre. M. Rose a répondu négativement.

Or, dans l'esprit du député de Berthier, la mesure qu'il désire rendrait, dans la situation hasardeuse des opérations commerciales de la province, un réel service. Une classe nombreuse de la population, la plus intéressante et la plus active, car elle se compose de producteurs, habitants, ouvriers, lesquels craignent de placer leurs fonds dans des entreprises, préférant retirer un intérêt moindre, mais n'ayant aucune inquiétude de leur petit capital. En augmentant le maximum des dépôts des caisses d'épargne des bureaux de poste le gou-

vernement rendrait service aux artisans, aux habitants honnêtes, industrieux, actifs, économes, qui préfèrent le fruit d'un labeur opiniâtre, mais sûr, aux bénéfices tentants de la spéculation; le gouvernement pourrait aussi à l'aide de ces nombreux dépôts d'argent trouver un des moyens si vainement cherchés jusqu'ici de se débarrasser de la monnaie américaine.

Mais le désir du gouvernement est-il bien sincère? La banque de Montréal n'a-t-elle pas plus à perdre qu'à gagner au succès d'une mesure qui ferait disparaître les twenty-five-cents, si généraux à l'exception!

On s'entretient beaucoup du prochain discours de M. Galt au sujet de nos relations avec les États-Unis. La question est importante, sérieuse, et beaucoup disent que l'hon. membre fera un discours anodin, tandis que d'autres, au contraire, prétendent qu'il ira fort bien. Attendons donc pour juger.

Election d'Yamaska. Samedi soir, nous avons reçu d'Ottawa la dépêche suivante: La pétition de M. Provencher contre l'élection de M. Galt pour Yamaska a été rejetée, le pétitionnaire ne possédant pas la qualification foncière exigée par la loi.

Feu G. Laflamme, Ecr. Le barreau de Montréal a perdu en la personne de feu Godfroi Laflamme, l'un des praticiens qui jouissaient au plus haut degré de cette estime personnelle qui naît et grandit par la pratique des beaux offices d'homme à l'homme, de l'humanité et de la gentillesse des procédés. Il lui était impossible de sortir d'une plaidoirie maladroite, et d'une bonne humeur qui se traduisait par un sourire bienveillant, rayonnant toujours dans sa figure, et semparé de la sympathie et de l'amitié de tous ceux qui l'approchaient.

Depuis une couple d'années, la maladie qui devait l'emporter, avait répandu sur sa figure, remarquable par la régularité des traits, une pâleur qui allégeait ses amis, et qui était l'indice d'une si fréquente interpellation sur l'état de sa santé, que le pauvre malade avait fini par s'en préoccuper trop exclusivement. Cette préoccupation eut l'effet de précipiter le déclin de ses forces, et quand il lui fallut rompre avec le soin de ses affaires professionnelles, il suffit de quelques jours pour le ravir à sa famille et à ses amis.

Il n'y a nulle exagération à dire que M. G. Laflamme ne laisse derrière lui que des amis et même, des amis très affectueux. La douceur de son caractère avait naturellement fait de l'intimité domestique, un oasis où il passait tous les moments dérobés aux affaires. Une jeune épouse et de jeunes enfants pleuraient longtemps ce cœur franc et débordant d'affection. Puisse les sympathies universelles, qui rayonnent autour de cette tombe, tempérer l'amertume profonde dans laquelle sa famille est plongée.

Communiqué. La prison de notre district vient de perdre, dans une seule nuit, trois de ses hôtes incarcérés en vertu de brefs de Capias ad Respondendum, pour les sommes et à la requête des Demandeurs qui suivent: Ephrem Hudon, fils et Cie vs. Joseph Hilaire Primeau, \$1155.40 O. Lynch et al. vs. Joseph Augé, \$3200.00 Isaac Racicot vs. Pierre Myer, \$900.00

Le géôlier de Beauharnais, comme presque toujours, était absent de la prison, lors de la fuite de ces Messieurs, et tandis que M. Prudhomme était en route pour Ottawa, ses hôtes prenaient la route des États-Unis. Ils sont descendus, la nuit dernière, du troisième étage de la prison, au moyen d'une corde. On trouva écrit au crayon sur le mur de la prison, ce qui suit: "Nous étions prêts à partir depuis quinze jours, mais comme le printemps est trop tardif, nous partons à neuf heures du soir."

21 Avril. C'est inutile d'attendre plus longtemps, car les chemins deviennent plus tous les jours. Notre legs est bonne, apprenez la bien. Ceux qui ont travaillé pour nos progrès seront généralement récompensés.

Nous sommes dans le malheur, mais plus tard on nous connaîtra mieux. Que Dieu demeure avec vous." Le géôlier est fortement blâmé pour sa négligence.

Les créanciers de ces trois débiteurs vont-ils tenir le shérif responsable pour les sommes qui leurs sont dues? C'est probablement ce qu'ils essaieront de faire!

Beauharnais, 22 Avril 1869. Nouvelles Générales. M. Holton, hier, demandant à M. Rose la présentation du budget, a sur la réponse négative du ministre des finances, reproché au gouvernement la convocation du parlement. M. Rose a répondu que le budget serait prêt dans quelques jours, et qu'au surplus la chambre avait à occuper de tant d'autres mesures importantes, qu'on ne regretterait point la convocation.

Au Sénat, M. Campbell, et à la Chambre des Communes, M. J. A. Macdonald, ont l'un et l'autre communiqué un message de son Ex. le Gouverneur Général, soumettant aux deux Chambres les documents relatifs aux conditions avec lesquelles Terre-Neuve demande son entrée dans la Confédération.

M. Ryan a demandé au Sénat à ce que la loi concernant les droits de la propriété littéraire, soit amendée, dans l'intérêt du Canada, et que les provinces jouissent à l'avenir, des mêmes avantages que possèdent les États-Unis, en ce qui concerne la réimpression des ouvrages anglais.

Sa demande est fort juste, et l'on doit présumer qu'il y sera fait droit. Tous les débats se composent aujourd'hui d'avis de motions et d'interpellations; ce sont les germes des discussions qui naîtront plus tard. Une fête de plus s'ajoutera au calendrier officiel, et cela, grâce à l'avis de motion d'un bill présenté par M. McConkey, demandant à ce que le premier Juillet soit déclaré fête légale. Sir John a répondu qu'un projet de loi tendant au même but, allait être présenté par le Gouvernement. C'est ainsi que les beaux esprits se rencontrent en politique comme en littérature. Heureux M. McConkey l'heureux Sir John Macdonald!

La question du double mandat qui a si vivement occupé notre parlement provincial de Québec, va venir ici sur le tapis et recevra peut-être sa solution définitive.

M. Mills présente un bill à ce sujet dont voici le titre: Bill (N. 8) pour rendre les membres des Conseils Législatifs et des Assemblées Législatives des provinces maintenus...

Un projet de loi est, on devrait bien aussi aviser pour que des députés chargés de fonctions telles que celles de commissaires du chemin de fer colonial et autres semblables, ne puissent siéger dans le Parlement, ou se disputer la parole sur des questions intéressant à la fois le pays et l'administration...

On doit savoir se contenter après tout, et si le double mandat est résolu en ce qui concerne les membres siégeant dans deux chambres, il faut espérer que la force du principe produira ses conséquences naturelles, et que l'esprit de la loi en pénétrera la lettre.

Vous n'êtes pas sans avoir lu une dépêche de New-York rapportant le discours prononcé au Sénat américain par M. Chandler, discours dans lequel l'hon. Sénateur ne va rien moins qu'à demander l'annexion du Canada aux États-Unis, comme seule compensation possible aux dommages causés par le corsaire confédéré l'Alabama.

Ajoutez à cela les soi-disant instructions expressément données à M. Motley qui va à Londres en qualité de ministre des États-Unis, et vous comprendrez le sens de l'avis de motion donné par M. Galt.

Les finances a demandé au gouvernement communication de la correspondance échangée entre les États-Unis et le Canada, en 1864, lors des troubles éclatés sur la frontière à cette époque.

Le député de Sherbrooke n'a point cité l'intention qui l'anime. Il a nettement dit que sa motion avait pour but de répondre au discours du sénateur Chandler, et qu'il réservait à un autre jour des explications beaucoup plus catégoriques.

C'est aujourd'hui vendredi, que M. Galt prononce son discours. A demain donc l'analyse de ce morceau patriotique.

Bien que les débats ne soient point encore entamés, on peut prévoir qu'ils seront vifs, intéressants, et dès aujourd'hui, le gouvernement paraît fort embarrassé de questions qui ressemblent des blessures à peine cicatrisées.

Il prend la parole à son tour et prononce un très bon discours un petit speech dont voici le substantif: "Les gens que dit monsieur est parfaitement exact, et en ce résultat, comme vous allez voir, non seulement que je ne suis pas coupable de vol, mais encore que cette chaîne, et cette montre et ce porte-monnaie sont devenus ma propriété légitime. Pour mon malheur, monsieur le juge, moi instructeur, etc. complètement négligé, et je ne suis ni lire ni écrire. Jeudi soir, je trouve dans la rue le papier en question; je le ramasse, me figurant, sans trop savoir pour quoi, que c'était un papier important, un billet à ordre, peut-être, que quoiqu'un avait perdu. Juste en ce moment, mon porte-monnaie me va dans la poche, et je me rends à la maison. Le lendemain, je me donne son porte-monnaie, sa chaîne, sa montre. Mon premier mouvement est de le refuser; mais il se refuse à moi, et me dit: "Je n'ai pas le temps de lui dire un mot, et en important le papier. Alors, naturellement, je crus que c'était un écrit de grande importance, et que ce monsieur me récompenserait de lui avoir donné. Si j'y a une justice, on ne me pardonnera pas à rendre ce qui m'appartient, n'ayant été volontairement donné. Voilà."

Le juge, après mûre réflexion, à déclarer que jusqu'à preuve du contraire, ces arguments étaient inadmissibles. Et comme le monsieur, après avoir gardé le produit de sa petite industrie, et plaignant etc. condamné aux frais.

FAITS DIVERS. MALLE. — La prochaine maille, qui sera transmise en Angleterre par le vapeur Russia, sera fermée au Bureau de Poste de cette ville, entre 2 heures et 2 heures et demie.

Le journal et les livres doivent être envoyés au Bureau avant 2 heures.

CONCERT ET LECTURE. — Ce soir, aura lieu un grand concert au grand théâtre de l'Opéra. Les amateurs feront les frais de la soirée.

Le publicateur du plaisir d'entendre Malina Betty, M. Mazurek, Hest, Hamill, Maillet, Entre les deux parties du concert, M. Bickley, étudiant en droit, fera une lecture. Sujet: "L'existence de la Confédération au point de vue historique."

Le prix d'entrée est de 50 centimes.

REUNION DE MONTRÉAL. — Le nombre de patients admis au hôpital des pauvres pendant la semaine finissant le 24 Avril, est de 29, dont 59 hommes et 49 femmes.

TELEGRAPHIE SPECIALE. Ottawa, 24. On pense que l'hon. Joseph Howe sera ici mercredi prochain.

Le Conseil Privé a approuvé le chef de file par les commissaires de l'intercolonial. Regard des sections cinq et sept.

Berthier, 24. La glace a fait un mouvement hier. Il y a probablement un vapeur lundi ou mardi.

Québec, 24. Le Conseil-Ville s'est encore assemblé hier soir. Une grande foule encombrait la salle. Les spectateurs tentèrent vainement de faire du bruit.

La motion déposant le louage d'une nouvelle station de police fut adoptée sur division.

Sarcel, 24. La rivière est libre de glace. Le vapeur Chamblay ira à Berthier lundi à 5 heures. A. M.

Toronto, 24. Gaston, accusé du vol d'Osborne Hall, a été acquitté.

TELEGRAPHIE GENERALE. Havana, 23. Les prisonniers pris sur le "Lizzie Major" ont été mis à la disposition du consul américain.

Une nouvelle révolution a éclaté à St. Domingue.

New York, 23. L'opinion dans les cercles ministériels n'est pas fortement en faveur de l'annexion de Cuba, attendu que les droits sur les importations de cette place, nous rapportent un revenu annuel de trentise millions de piastres. Dans le cas d'annexion, nous aurions un déficit pour ce montant.

Un dépêche à la Tribune dit: — Le général Siches sera nommé ministre en Espagne, par le Président.

Dépêches de Minuit. New York, 24. La Tribune dit: On sera bientôt surpris des proportions du mouvement et des préparatifs de guerre sérieux, que les exilés cubains, maintenant en cette ville, ont tentés avec plus efficace et succès. On a consacré des millions de piastres employées à acheter des armes.

Madrid, 24. Dans les cortès, hier, Senor Orens, républicain, a introduit une mesure pour exclure pour toujours les Borgia (ou tant) dans la liste des candidats à la présidence.

On adopta un amendement pour exclure seulement l'ex-reine Isabelle et ses enfants.

Senor Zorilla présenta un bill pour l'encouragement de l'éducation.

Senor Fagnola présenta des finances, proposa de négocier un traité de commerce avec la Grande-Bretagne.

A l'ouverture de la diète, François Joseph roi de Hongrie, a fait un discours favorable à la paix.

Il rappela aux députés qu'il était nécessaire d'adopter d'importantes réformes.

Paris, 24. Le budget pour l'année courante a été adopté par le corps législatif.

Le Reichstag a adopté, malgré les protestations des députés polonais et tyroliens, la loi des écoles primaires.

Florence, 24. La Cour d'Appel a unanimement résolu d'abolir la peine de mort.

Fonds Consolidé de la Cité de Montréal. AVIS est par le présent, donné que l'intérêt semi-annuel du fonds à sept par cent, et-dessus mentionné, est dû et sera payé aux Actionnaires dont les noms sont enregistrés, au bureau du sous-géographe et après le 1er Mai prochain. JAMES F. D. BLACK, Trésorier de la Cité. Hôtel-de-Ville, Avril 26 1869.

CITY HOTEL, Helena Montana. MONTREUIL & DROLETTE, Propriétaires. Les propriétaires de cet Hôtel ont le plaisir d'inviter le public voyageur désirant visiter les régions pittoresques des Montagnes Rocheuses, passant par Helena, qui trouvera à cette maison le plus commode l'accommodement le plus parfait. 107

VENTES A L'ENCOIN.

PAR JOHN LEEMING ET CIE. Vente importante annuelle de la Douane.

MAISON DE LA DOUANE, MONTRÉAL, 23 AVRIL 1869.

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE QUE LES MARCHANDISES ET ECHANTILLONS SUIVANTS, REÇUS A LA DOUANE

pendant l'année et demeurant non-réclamés dans le MAGASIN DE SA MAJESTÉ, SERONT VENDUS PAR ENCOIN PUBLIC, le 26 Mai, à 10 heures précises de ce jour.

Marchandises non Reclamées. Naisson, Marquis, et N. Pagnats et Contours. North America, J. P. Manly, partie de fer. North America, (B) 18 1/2 do do do. (H) 18 1/2 do do do. (I) 20 do do do. (J) 20 do do do. (K) 20 do do do. (L) 20 do do do. (M) 20 do do do. (N) 20 do do do. (O) 20 do do do. (P) 20 do do do. (Q) 20 do do do. (R) 20 do do do. (S) 20 do do do. (T) 20 do do do. (U) 20 do do do. (V) 20 do do do. (W) 20 do do do. (X) 20 do do do. (Y) 20 do do do. (Z) 20 do do do.

MAISON DE LA DOUANE, MONTRÉAL, 23 AVRIL 1869.

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE QUE LES MARCHANDISES ET ECHANTILLONS SUIVANTS, REÇUS A LA DOUANE

pendant l'année et demeurant non-réclamés dans le MAGASIN DE SA MAJESTÉ, SERONT VENDUS PAR ENCOIN PUBLIC, le 26 Mai, à 10 heures précises de ce jour.

Marchandises non Reclamées. Naisson, Marquis, et N. Pagnats et Contours. North America, J. P. Manly, partie de fer. North America, (B) 18 1/2 do do do. (H) 18 1/2 do do do. (I) 20 do do do. (J) 20 do do do. (K) 20 do do do. (L) 20 do do do. (M) 20 do do do. (N) 20 do do do. (O) 20 do do do. (P) 20 do do do. (Q) 20 do do do. (R) 20 do do do. (S) 20 do do do. (T) 20 do do do. (U) 20 do do do. (V) 20 do do do. (W) 20 do do do. (X) 20 do do do. (Y) 20 do do do. (Z) 20 do do do.

MAISON DE LA DOUANE, MONTRÉAL, 23 AVRIL 1869.

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE QUE LES MARCHANDISES ET ECHANTILLONS SUIVANTS, REÇUS A LA DOUANE

pendant l'année et demeurant non-réclamés dans le MAGASIN DE SA MAJESTÉ, SERONT VENDUS PAR ENCOIN PUBLIC, le 26 Mai, à 10 heures précises de ce jour.

Marchandises non Reclamées. Naisson, Marquis, et N. Pagnats et Contours. North America, J. P. Manly, partie de fer. North America, (B) 18 1/2 do do do. (H) 18 1/2 do do do. (I) 20 do do do. (J) 20 do do do. (K) 20 do do do. (L) 20 do do do. (M) 20 do do do. (N) 20 do do do. (O) 20 do do do. (P) 20 do do do. (Q) 20 do do do. (R) 20 do do do. (S) 20 do do do. (T) 20 do do do. (U) 20 do do do. (V)



